

Direction régionale des douanes de Marseille

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 22 décembre 2025

Saisie de plus d'une tonne de tabac par les douaniers dans le 16^e arrondissement de Marseille

Mercredi 17 décembre 2025, dans le cadre d'une enquête de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières de Marseille, les agents des douanes de la direction de Marseille ont procédé au contrôle du chargement d'un véhicule utilitaire circulant dans la cité phocéenne. À l'intérieur, les agents ont découvert **7,5 kg de tabac à narguilé ainsi que plus de 3 800 euros en espèces sur le conducteur**.

En l'absence de tout justificatif, l'individu a été interpellé et placé en retenue douanière, l'équivalent douanier de la garde à vue. L'argent a quant à lui été saisi. Une visite domiciliaire, l'équivalent douanier de la perquisition, a été effectuée dans la foulée à son domicile, avec l'appui d'une équipe maître-chien spécialisée dans la lutte anti-tabac et d'un officier de police judiciaire.

Cette première opération a permis la découverte de 4 kg supplémentaires de tabac à narguilé. Une seconde opération menée dans la foulée dans un box de stockage de location, situé dans le 16^e arrondissement de Marseille a, quant à elle, révélé la présence de plusieurs centaines de kilogrammes de tabac à narguilé, conditionnés dans des cartons de 10 kg.

Au total, plus de **1 061 kg de tabac à narguilé** ont été saisis dans le cadre de cette affaire, **soit près de 360 000 euros de marchandises**.

À l'issue le mis en cause a été placé en garde à vue sous le contrôle du parquet de Marseille qui a confié la poursuite de l'enquête à un service spécialisé.

Forte d'une mobilisation constante de ses agents dans la lutte contre le trafic de tabac, la douane de Marseille a intercepté plus de 10,8 tonnes de tabac en 2024, en hausse de 58 % par rapport à l'année précédente. Cette tendance devrait se confirmer en 2025.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les photos de l'affaire ci-dessous

Contact presse : aymeric.atamaniuk@douane.finances.gouv.fr - 06 84 23 54 43

